

CODE DE VIE DE L'ÉCOLE

1^{re} PARTIE – Les INFORMATIONS GÉNÉRALES

ABSENCES

Si votre enfant doit s'absenter, il est nécessaire d'en aviser l'école et le service de garde (s'il y a lieu) dès que possible par téléphone. Pour éviter une communication supplémentaire lorsque vous utilisez le répondeur, nous vous demandons de préciser **le nom complet de l'élève, sa classe ainsi que le motif de l'absence au numéro : 645-2350.**

D'autre part, vous devez envoyer une note écrite ou l'indiquer dans l'agenda si votre enfant doit quitter au cours de la journée.

ASSIDUITÉ

Pour le bon fonctionnement de l'école, l'élève doit se conformer à l'horaire. L'élève retardataire doit obligatoirement passer au secrétariat pour chercher son billet de retard (bleu). Les parents devront compléter celui-ci et le retourner le lendemain au titulaire. Si les retards sont trop fréquents, les parents seront avisés par la directrice afin de remédier à cette situation.

CIRCULATION À L'INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE

Pour la sécurité des enfants et pour une bonne entente entre toutes les personnes qui travaillent à l'école ou qui viennent nous appuyer par leur bénévolat, nous demandons à tous les parents de s'identifier au secrétariat avant de se diriger ailleurs dans l'école. Pendant les heures de classe, l'accès à la cour et aux salles de classe n'est autorisé que sur invitation du personnel de l'école.

Si les parents doivent venir à l'école, ils prennent la précaution de prendre rendez-vous et attendent la confirmation de ce dernier, ils entrent par la porte avant, «s'identifient» au secrétariat et ils ressortiront par l'entrée principale.

COLLATIONS ET DÎNERS

Nous tenons à vous rappeler qu'il y a, à l'école, **des enfants ainsi que des membres du personnel qui SONT GRAVEMENT ALLERGIQUES AUX ARACHIDES ET AUX AUTRES NOIX.** Nous vous demandons votre collaboration pour **NE PAS INCLURE DES ALIMENTS CONTENANT DES NOIX OU DES ARACHIDES** dans les collations et les repas de votre enfant. Ces mesures visent avant tout à procurer un environnement sécuritaire à ces enfants, car **MEME UNE INFIME QUANTITE D'ARACHIDES OU DE NOIX, MEME L'ODEUR, PEUT ENGENDRER DE TRES GRAVES REACTIONS.**

Nous sommes conscients que ces mesures comportent des inconvénients pour vous, c'est pourquoi nous voulons vous exprimer, au nom de ces enfants toute notre reconnaissance et notre appréciation.

Le Guide alimentaire canadien est une source d'information intéressante pour la préparation de repas pour les enfants. Il faut prévoir une collation substantielle le matin (fruits, légumes, fromage). Les rouleaux aux fruits, les biscuits ou concentré de soupe ne sont pas considérés comme collations. De plus, les élèves doivent consommer des aliments sains. (Les friandises telles que chocolat, croustilles, gomme à mâcher, bonbons et boissons gazeuses sont interdites à l'école).

HORAIRE

L'horaire du primaire est de 8 h 25 à 11 h 50 et de 13 h 15 à 15 h 40.

L'horaire du préscolaire est de 8 h 25 à 11 h 25 et de 13 h 15 à 14 h 57.

Primaire	
Surveillance	8h15
Déplacement	8h25
Enseignement	8h30 – 10h30 120 min.
Récréation	10h30 – 10h45
Déplacement	10h45 – 10h50
Enseignement	10h50 – 11h50 60 min.
Dîner (75 minutes)	11h50 – 13h05
Surveillance	13h05 – 13h15
Déplacement	13h15 – 13h20
Enseignement	13h20 – 14h20 60 min.
Récréation	14h20 – 14h35
Déplacement	14h35 – 14h40
Enseignement	14h40 – 15h40 60 min.
Total de minutes d'enseignement	300 minutes

Préscolaire	
Accueil	8h25 - 8h30 5 min.
Enseignement	8h30 – 11h35 185 min.
Dîner (100 minutes)	11h35 – 13h15
Accueil	13h15– 13h20 5 min.
Enseignement	13h20 – 14h57 97 min.
Total de minutes d'enseignement	282 minutes

IDENTIFICATION DES EFFETS DES ÉLÈVES

Nous vous recommandons d'identifier tous les effets appartenant à vos enfants, les articles scolaires, le sac d'école, les vêtements, les chaussures, les bottes, les mitaines, etc.

Nous vous encourageons à inciter votre enfant à se préoccuper de ses effets perdus en venant vérifier s'ils ne seraient pas parmi ceux recueillis régulièrement et regroupés dans une boîte près des locaux du service de garde.

OBJETS PERSONNELS DES ÉLÈVES

Les objets apportés de la maison ne doivent pas nuire aux activités et aux comportements.

Les patins ou planches à roulettes, baladeurs, cellulaires et jeux électroniques ne sont pas acceptés à l'école. Ces objets apportés à l'école seront confisqués et devront être récupérés par les parents au bureau de la directrice.

PRÊTS DE LIVRES ET DE MATÉRIEL

En début d'année, l'école fournit aux enfants des livres qui leur sont prêtés pour la durée de l'année scolaire ; ils ont la responsabilité de les garder en bon état. Si, par négligence, votre enfant brisait un livre, nous nous verrions dans l'obligation de vous réclamer le coût de réparation ou de remplacement de ce livre. Cette même règle s'applique pour le matériel didactique prêté occasionnellement au cours de l'année.

RETOUR HÂTIF À LA MAISON EN CAS D'URGENCE

Si vous travaillez à l'extérieur ou vous vous absentez de la maison occasionnellement, il est essentiel de trouver un endroit d'hébergement pour votre enfant en cas de fermeture d'urgence de l'école (bris de chauffage, panne d'électricité, tempête...). Parlez-en avec eux afin qu'ils puissent se fier à une personne responsable connue d'eux (gardienne, voisin, parenté, etc).

Communiquer à l'école tout changement de numéro de téléphone au travail, à la maison ou chez la gardienne afin que nous soyons en mesure de vous rejoindre en tout temps.

STATIONNEMENT

Afin d'assurer la sécurité des enfants autour de l'école à leur arrivée et au départ, nous vous avisons qu'il est essentiel et primordial de respecter les règles suivantes :

- À partir de 8 h 00 jusqu'à 16 h 00, il est strictement défendu de stationner dans le débarcadère de l'école (même pour une courte durée). La circulation des autobus a la priorité afin d'assurer le bon déroulement de l'entrée et de la sortie des enfants. Nous vous prions également d'éviter le stationnement du personnel.
- Ainsi, nous vous demandons de stationner uniquement dans les rues avoisinantes de l'école et de venir chercher ou reconduire vos enfants à pied jusqu'à l'entrée de l'école.

SECRÉTARIAT

Le secrétariat de l'école est ouvert de **8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00**. Cependant, une boîte vocale est toujours en fonction pour enregistrer vos messages au numéro : 645-2350. Après 15 h40, les élèves n'ont plus accès à leur salle de classe.

SURVEILLANCE

Le matin, la surveillance débute à 8h15. Pour la sécurité des enfants, il est important de les envoyer à l'école qu'au moment où il y a de la surveillance par le personnel enseignant. Nous vous demandons aussi pour des raisons de sécurité, d'éviter de venir dans la cour.

Le midi, la cour est réservée aux élèves dîneurs du service de garde. Les autres élèves doivent se présenter vers 13h05.

CODE DE VIE DE L'ÉCOLE DE LA SOURCE - MANQUEMENTS

La majorité des élèves comprennent bien les règles établies et sont capables de les respecter.

Les conséquences agréables lorsque je respecte le code de vie :

- ✓ Je suis fier(e) de moi et je reconnais mes efforts.
- ✓ Je suis félicité(e) par les adultes et les autres élèves qui m'entourent et je gagne leur confiance et respect.
- ✓ J'ai des privilèges.
- ✓ Je vis en harmonie et le climat de l'école est agréable et sécuritaire.
- ✓ Je me fais des amis. Je peux rester avec mon groupe.

Cependant, pour ceux qui oublient certaines d'entre elles, des manquements seront notés au code de vie dans l'agenda.

À notre école, nous distinguons deux types de manquements : **les manquements mineurs** ou **les manquements majeurs**. À chacun de ces types correspond une procédure d'intervention éducative graduée et responsabilisante. La distinction entre les deux types fait référence à la gravité des gestes posés. **L'application des conséquences choisies varie donc selon la nature du manquement, sa gravité et la fréquence observée chez l'élève.** Vous serez informé des manquements via un billet.

MANQUEMENT MINEUR	MANQUEMENT MAJEUR
Comportement de l'élève qui nuit au fonctionnement des activités de l'école.	Comportement de l'élève qui constitue une atteinte grave aux règles, aux normes sociales, au bien-être physique ou psychologique d'une personne ou d'un groupe de personnes.
Exemples de comportements	Exemples de comportements
<ul style="list-style-type: none">➤ Cris, course dans les déplacements➤ Bousculade, chamaillerie➤ Lancement de balles de neige ou autres➤ Langage grossier ou inapproprié➤ Possession d'objets non nécessaires, oubli ou détérioration du matériel➤ Non-respect des aires de jeu, non-respect des règles de jeu➤ Autres	<ul style="list-style-type: none">➤ Impolitesse envers l'adulte➤ Refus d'obéir/défi de l'autorité➤ Violence verbale➤ Violence physique➤ Intimidation/harcèlement➤ Menaces➤ Taxage➤ Vandalisme➤ Vol➤ Autres

* Avant d'arriver à un manquement mineur, des interventions éducatives et préventives auront été faites à l'école, dans notre gestion interne.

2^e PARTIE – Les règles (Approuvé par le conseil d'établissement de l'école le 8 juin 2016)

Les règles de conduite suivantes s'appliquent en tout lieu et en tout temps.

(À l'école, dans la cour d'école, au service de garde, dans l'autobus, lors des sorties éducatives, etc.)

Règle 1 : J'adopte un comportement pacifique et respectueux

- 1.1 Je suis poli(e), calme et respectueux(euse) avec les adultes et les élèves de l'école.
- 1.2 J'utilise un langage exempt de grossièretés.
- 1.3 Je vouvoie tous les adultes.
- 1.4 Je n'ai jamais recours à la violence physique.

Règle 2 : Je collabore à la demande de l'adulte

- 2.1 Au son de la première cloche, je cesse immédiatement de jouer et au son de la deuxième cloche, je suis calme et en silence dans mon rang.
- 2.2 Je respecte en tout temps et en tout lieu les règles de fonctionnement de chaque intervenant de l'école.
- 2.3 Je respecte les règles de la 1^{re} partie du code de vie- les informations générales.

Règle 3 : J'agis, je me déplace et je joue de façon sécuritaire

- 3.1 J'arrive à l'heure à l'école et je me dirige immédiatement dans la cour pour y rester jusqu'à la cloche.
- 3.2 Sur le terrain de l'école, je marche à côté de ma bicyclette.
- 3.3 Il est interdit de circuler dans le stationnement du personnel de l'école et dans le débarcadère.
- 3.4 Pour entrer et sortir de l'école, j'utilise les portes réservées aux élèves.
- 3.5 Lors des entrées et pendant les heures de cours, je circule en silence et en marchant calmement.
- 3.6 Dans la cour, je choisis des activités sécuritaires pour moi et pour les autres et je respecte les limites définies.
- 3.7 Je lance des balles de neige uniquement sur les cibles prévues à cet effet.
- 3.8 Lors des récréations à l'intérieur, je suis calme et je demeure dans mon local.
- 3.9 Mes effets scolaires sont exempts d'objets dangereux ou de littérature haineuse ou violente.

Règle 4 : Je m'habille selon les exigences de l'équipe-école

- 4.1 Je porte des vêtements adaptés à la température et qui permettent des activités récréatives, ce qui inclut la salopette et les bottes pour les températures froides.
- 4.2 Mes vêtements sont exempts de messages disgracieux ou violents.
- 4.3 Je porte des vêtements convenables adaptés au contexte scolaire.
- 4.4 À l'éducation physique, je porte des vêtements différents de ceux portés pendant la journée.

Règle 5 : Je prends soin de l'environnement

- 5.1 Je respecte le matériel mis à ma disposition et l'environnement physique.

Aucune situation, jugée par les intervenants de l'école, comme étant de l'intimidation ne sera tolérée.

Je suis conscient(e) que si j'enfreins ces règles, je devrai assumer les conséquences qui me seront imposées.

Signature de l'élève : _____

Signatures des parents : _____